



## Situation sanitaire au niveau de l'agglomération grenobloise

Les syndicats CGT de la santé en Isère et le syndicat du CHUGA sont particulièrement inquiets de la situation de l'offre de soins sur l'agglomération grenobloise et sur les risques de privatisation de notre système, avec ses conséquences sur les salariés du secteur et sur les usagers.

La vente du GHM (Groupement Hospitalier Mutualiste) à Doctegestio est dangereuse à la fois pour les salariés du GHM, qui risquent à très court terme de perdre leurs acquis, malgré les belles promesses qui leur sont faites, mais aussi pour les usagers qui devront mettre la main à la poche. Le groupe Doctegestio aurait à son actif bon nombre de plaintes suivies de condamnation pour non-respect du code du travail, ce qui augure mal l'avenir des salariés dans la clinique.

Depuis plus de 60 ans, ce fleuron de l'hospitalisation mutualiste, à but non lucratif, s'est construit dans le bassin Grenoblois. Il représente aujourd'hui le deuxième pôle de santé mutualiste sur le territoire national acquis et financé durant toutes ces années par des générations de mutualistes. Il représente un bien précieux au service de toute la population de notre bassin de vie. Il dispense des activités de médecine, de chirurgie, d'obstétrique (maternité) et occupe une place prépondérante dans le soin des cancers.

Après le CHU, avec lequel il travaille en coopération, le GHM occupe une place essentielle dans la réponse aux besoins de santé de la population grenobloise et plus largement pour celle de la Métropole, voire d'une partie du département.

Rappelons que le GHMG a un statut d'ESPIC (Établissement de Santé Privé d'intérêt Collectif) le contraignant à respecter trois principes du service public :

- la continuité du service public,
- l'égalité devant le service public,
- la mutabilité (obligation de s'adapter aux besoins).

Les établissements au statut d'ESPIC bénéficient du même mode de financement que les établissements publics. C'est dans ce cadre qu'ils sont tenus de répondre à trois engagements :

- pas de limitation aux soins,
- pas de dépassement d'honoraires,
- continuité du service public avec un accueil 24h/24h.

Pour le privé lucratif ces obligations ne sont pas la règle. De nombreux exemples nous démontrent aujourd'hui que le secteur privé cherche à développer les activités les plus rentables et capter les « clients » les plus solvables au détriment des autres.

D'ailleurs, il est prévu la fin de la prise en charge des dépassements d'honoraires par le GHM d'ici juin 2022.

Pour rappel, la CGT avait été le premier à alerter dès 2019 sur le danger de voir le Groupement Hospitalier Mutualiste tomber dans le giron du privé lucratif.

Nous avons interpellé l'ensemble des acteurs et usagers et rencontré les élus de la mairie et de la métropole pour leur expliquer notre point de vue sur la meilleure solution pour le GHM et l'offre de santé sur notre département.

Nous déplorons l'attitude de l'Etat dans ce dossier qui affirme d'un côté, vouloir sortir la santé du modèle capitaliste, et d'un autre aider ce groupe par l'intermédiaire de la caisse des dépôts et consignations (Icade, filiale de la Caisse des dépôts et consignations).

Nous resterons vigilants devant les partenariats avec le privé, qui s'opèrent à travers la cellule territoriale COVID. Ils ne doivent pas servir une privatisation rampante de notre service public de santé et une répartition de l'offre de soins au détriment du service public.

La recherche de profits ne nous permettra pas de faire face aux défis sanitaires qui nous attendent et de répondre aux besoins de santé de tous.

Le 09/10/2020

Contacts :

USD CGT Santé Action Sociale Damien BAGNIS 06/87/02/24/20 [sante@cgtisere.org](mailto:sante@cgtisere.org)

CGT CHU Chantal SALA 04/76/76/51/03 [syndicatcgt@chu-grenoble.fr](mailto:syndicatcgt@chu-grenoble.fr)